



À jour au 11 juin 2016
Ce document n'a pas valeur officielle.

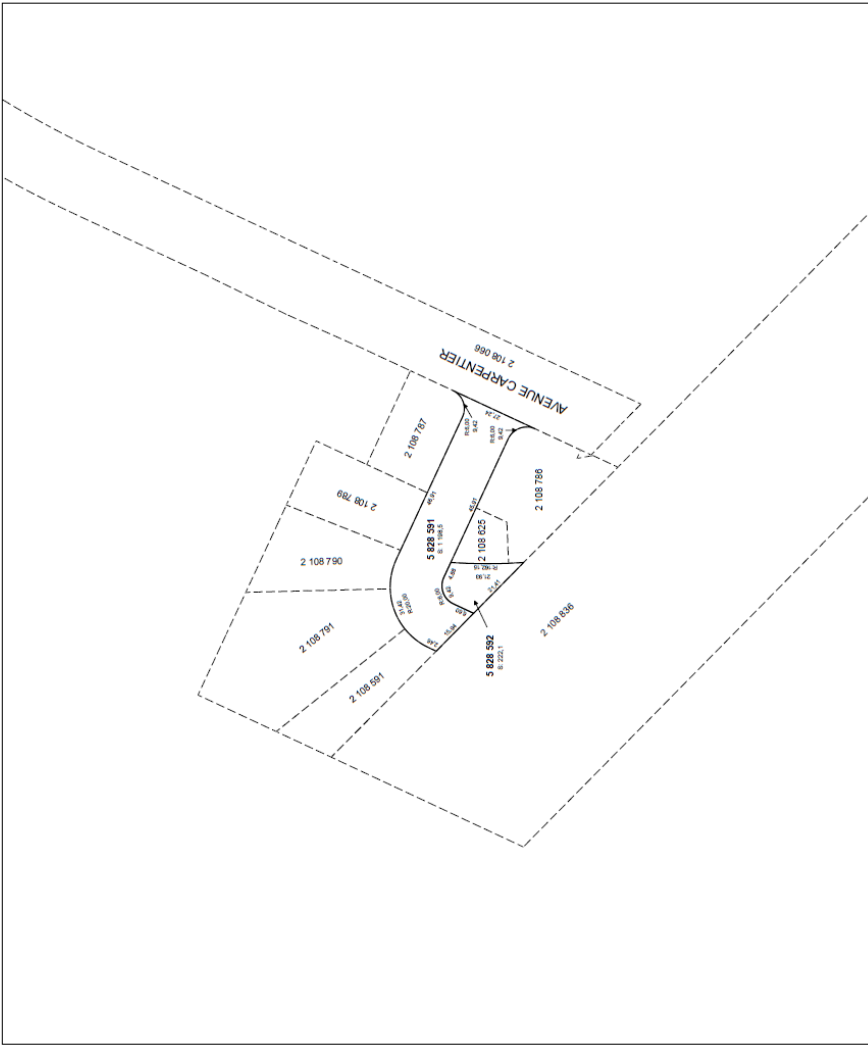
RÈGLEMENT RV-1596

DÉCRÉTANT LE RETRAIT DU CARACTÈRE DE RUE DU LOT 5 828 592, PARTIE DE LA RUE LOUIS-DANTIN

LE CONSEIL DÉCRÈTE :

- 1.** Le lot 5 828 592 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, partie de l'ancien tracé de la rue Louis-Dantin, est fermé comme rue publique.

Une copie du plan cadastral illustrant l'emplacement du lot est reproduite en annexe I sous le titre « PLAN CADASTRAL ».



Un document joint complet de plan cadastral. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.	
DOSSIER : 1091539	Projection : MTM
Référence au(x) feuillet(s) cartographique(s) : 31H12-010-1812	Fuselage : 8
ÉCHELLE : 1 : 1000	

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE CADASTRE DU QUÉBEC
Circoscription foncière : Terrebonne
Municipalité(s) : Boisbriand (Ville)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 304.3, al.1 C.C.Q.	
Préparé à Boisbriand	
Signé numériquement par : Robert Bourdelle	
s.g. (matricule 1482)	
Minute : 1383	date du 12 novembre 2015
Dossier s.g. : P15-225(1428)	

Ce plan cadastral est correct et conforme à la loi, le 23 mars 2016	
Signé numériquement par André Dubois s.g. (matricule 1603)	
Pour le ministre	
Soul le ministre est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.	
Copie authentique de l'original.	
le	
Pour le ministre	

Energie et Ressources	Québec
-----------------------	--------